



MONUSCO

Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo

12, Avenue des Aviateurs - Gombe
Kinshasa, RD Congo - BP 8811

Tél. +243 81 890 5000
+243 81 890 6000

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERÊT

Manifestation d'intérêt pour la prestation de services de collecte et d'évacuation des déchets et ordures à la MONUSCO Kinshasa, RDC.

RÉFÉRENCE : EOI/MONUSCO/16137

1. La MONUSCO a besoin de services de collecte des ordures et déchets dans ses différents sites de Kinshasa et, dans ce cadre, recherche des entrepreneurs qualifiés ayant les aptitudes, la connaissance, les installations les équipements et la main-d'œuvre qualifiée pour s'acquitter des fonctions administratives, logistiques et de supervision nécessaires pour assurer l'exécution de leurs obligations dans cette catégorie de services conformément au besoin.
2. Le contrat sera adjugé selon qu'il répond au critère de l'inclusivité des services. En d'autres termes, l'Entrepreneur aura la responsabilité de fournir le personnel, la supervision, l'équipement, le transport et d'autres équipements nécessaires (à l'exception des bacs à ordures en plastique, voir paragraphe...), le matériel, les bennes, les équipements tels que les camions d'évacuation d'ordures, les tenues de protection pour les travailleurs, et toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer de la réalisation de ses obligations en vertu de ce Contrat pendant toute sa durée. Sauf indication contraire dans ce Cahier des Charges, l'Entrepreneur est entièrement responsable de la prise en charge de tout son personnel. L'Entrepreneur veillera à ce que tout son personnel, ses équipements, ses installations, son matériel et ses fournitures soient disponibles à la date de la mobilisation spécifiée dans le Contrat. Les Soumissionnaires sont autorisés à utiliser des sous-traitants à condition de le stipuler clairement dans leurs propositions.
3. L'Entrepreneur fournira les services d'évacuation sur base hebdomadaire aux sites de la MONUSCO ci-dessous de la manière suivante:

Besoins mensuels

#	Site	Volume minimal par tour d'évacuation (en m ³)	Nombre de tours par semaine	Nombre maximal de tours d'évacuation par mois
1	Kinshasa-UTEX Compound	10	3	12
2	Kinshasa-MONUSCO HQ Building	10	4	16
3	Kinshasa-ONATARA Compound	10	3	12
4	Kinshasa-INCAL Compound	10	4	16
5	Kinshasa-Airport Ndjali Airport	10	3	12
6	Kinshasa-FNMA Compound	10	3	12



7	Kinshasa-Villa Tekamu Compound	10	3	12
8	Kinshasa- Still Mill Compound	10	3	12

- 3.1 La collecte/l'évacuation de tous les déchets/toutes les ordures de tous les lieux désignés de collecte vers un site d'élimination propice et approuvé, situé en dehors des installations de l'ONU et désigné et certifié comme tel par les autorités locales.
L'entrepreneur doit démontrer une compétence en matière de :
- Collecter et composter les déchets biodégradables
 - Collecter et recycler du papier et des boîtes en carton
 - Collecter et recycler du plastique
 - Collecter et évacuer tous les autres déchets non recyclables vers les sites d'élimination situés en dehors des installations de l'ONU et certifiés par les autorités locales
- 3.2 L'entrepreneur doit collecter les différentes catégories de déchets dans des bacs à ordures distincts et doit faire montre de capacité à fournir les poubelles requises pour la collecte/le ramassage.
- 3.3 L'entrepreneur doit fournir des équipements appropriés et suffisants ainsi qu'une main-d'œuvre à tous les lieux/sites où les immondices doivent être ramassées en vue de faciliter l'évacuation des ordures au moment opportun. Le soumissionnaire devra fournir une liste d'ouvriers qu'il entend mettre par camion pour s'assurer de l'exécution des services à temps opportun et de manière adéquate.
- 3.4 Par ailleurs, l'entrepreneur doit être prêt à accomplir des ramassages imprévus pour collecter des ordures dans les 24 heures après avoir été notifié par la MONUSCO. Des filets seront utilisés pour couvrir les déchets afin de les empêcher de s'envoler au cours du trajet.
- 3.5 Le site d'élimination des déchets/site de décharge des déchets non recyclables (approuvé par les autorités locales) doit être bien clôturé de manière à éviter l'accès au site par le public et doit être convenablement situé et géré pour éviter les lixiviations, les infiltrations, des décharges non autorisées et la prolifération des vermines vecteurs des maladies.
- 3.6 Le site d'élimination des déchets/site de décharge des déchets non recyclables (approuvé par les autorités locales) doit être situé à une distance minimale de 500 mètres de la plus proche zone d'habitation. Par ailleurs, ce site ne doit pas être situé près d'un bassin hydrographique ou à une distance de 200 mètres d'un cours d'eau. Le site de décharge doit être une excavation à un angle de 500 de tous les côtés et doit être recouverte d'un revêtement imperméable de sable normal avant que l'on y mette des déchets.
- 3.7 La responsabilité de la collecte/l'évacuation des déchets dangereux tels que (mais sans être limitatif) les déchets médicaux, les lubrifiants, l'huile moteur, les liquides de freins, les pneus, les produits chimiques expirés, les solvants, les pesticides, les cartouches d'encre ou les batteries incombe à la MONUSCO.**



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo

12, Avenue des Aviateurs - Gombe
Kinshasa, RD Congo - BP 8811

Tél. +243 81 890 5000
+243 81 890 6000

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

4. La MONUSCO entreprendra un exercice d'appel d'offres et établira un document de sollicitation aux fournisseurs qui auront exprimé leur intérêt et auront fourni des informations pertinentes initiales démontrant leur capacité à satisfaire ses exigences. En outre, on demandera aux fournisseurs intéressés et n'étant pas encore enregistrés comme fournisseurs potentiels des Nations-Unies de remplir le formulaire d'enregistrement des fournisseurs dans le site ungm.org jusqu'au «niveau 1». Les spécifications détaillées seront fournies aux fournisseurs présélectionnés pour la réception des documents de sollicitation.
5. Les fournisseurs souhaitant recevoir le dossier d'appel d'offres (RFP), sont invités à manifester leur intérêt par écrit. La manifestation d'intérêt devra préciser la capacité, l'expérience, le profil de l'entreprise dans le domaine et les prestations similaires déjà entreprises dans le passé. Les fournisseurs intéressés devront aussi fournir une copie de la licence d'exploitation de leur entreprise.
6. Veuillez noter que la présente demande n'est pas un appel d'offre.
7. La MONUSCO se réserve le droit de sélectionner les fournisseurs qui prendront part à l'appel d'offres (RFP) sur la base des informations qu'ils auront fournies. La soumission de la manifestation d'intérêt n'oblige aucunement la MONUSCO à vous envoyer les documents de sollicitation. La MONUSCO se réserve aussi le droit de ne pas considérer les manifestations reçues après le délai ci-dessous.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises uniquement par courrier électronique à l'adresse: monusco-procurement@un.org L'objet du courrier électronique doit être le suivant : "EOI/MONUSCO/16137/" – Fourniture de services de collecte des ordures et d'enlèvement de déchets à KINSHASA, RDC. Le courrier électronique doit être reçu au plus tard le 22 Mars 2019, à 15 : 00 heures (heure de Kinshasa).
9. Toute demande de clarification/toute question portant sur cette demande manifestation d'intérêt doit être adressée à :
 - (i) **Martin BILA BAJIKILA**
Email : bilabajikila@un.org
Tél : +243 818 906 589